

# INFOFIHOQ

Mars 2010

assurance collective

BULLETIN D'INFORMATION  
Fédération interdisciplinaire  
de l'horticulture ornementale  
du Québec

Édition  
spéciale



## Un programme d'assurance collective adapté aux entreprises de l'industrie de l'horticulture ornementale

La FIHOQ, en collaboration avec HortiCompétences et Les conseillers en avantages sociaux SAGE, offre aux membres de ses associations affiliées un programme d'assurance collective en horticulture ornementale.

En vigueur **depuis le 1<sup>er</sup> mars 2009**, ce programme est spécifiquement adapté pour les entreprises dont une partie des employés travaillent plus de 6 mois par année.

Le programme peut générer des économies de l'ordre de 10 % à 25 % comparativement à un programme non mutualisé.

Ce programme est exclusif aux entreprises membres des associations affiliées à la FIHOQ et leur permet d'offrir de meilleures conditions à leurs employés, tout en bénéficiant d'économies substantielles.

## Une offre exclusive aux membres...

## Des avantages concurrentiels pour vos employés !

Un programme d'assurance collective qui répond à vos besoins...

### COMMENT ?

- ✓ Assurance soins médicaux (paramédicaux, hospitalisation, ambulance, voyage)
- ✓ Assurance invalidité à court et long terme (assurance salaire)
- ✓ Assurance médicaments
- ✓ Assurance soins dentaires
- ✓ Assurance maladies graves
- ✓ Assurance-vie
- ✓ Autres protections disponibles

### POUR QUI ?

Pour tous les employés travaillant 26 semaines (6 mois) et plus par année dans une entreprise œuvrant en horticulture ornementale, membre d'une association affiliée à la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ).

### POURQUOI ?

- ✓ Pour garder vos employés dans votre entreprise en leur offrant plus d'avantages.
- ✓ Pour intéresser des employés potentiels.

- ✓ Pour vous démarquer des autres employeurs.
- ✓ Parce que ce programme est flexible, adapté à l'industrie de l'horticulture ornementale, et qu'il vous permet de choisir les options selon vos besoins.

Sans régime d'assurance collective, vos employés doivent défrayer des frais annuels importants pour l'assurance médicaments à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Comme employeur, vous pouvez faire la différence ! En adhérant à notre nouveau programme d'assurance collective.

Si vous participez déjà à un plan d'assurance collective, la force du regroupement peut vous faire réaliser des économies importantes ou vous permettre d'améliorer la couverture déjà proposée à votre personnel.

## assurance collective

Édition  
spéciale

# Des milliers de dollars d'économie !

Quelle que soit la dimension de votre entreprise, que vous ayez 2 ou 250 employés qui travaillent 6 mois et plus par année, vous avez tout à gagner en adhérant à la mutuelle d'assurance collective que vous proposent votre Fédération et HortiCompétences !

Les économies réalisées sont principalement liées aux frais de mutualisation et au pouvoir de négociation grâce à la force du regroupement.

Vous êtes intéressé à réduire vos coûts en assurance collective en misant sur un regroupement efficace ? Vous désirez connaître les économies que vous pourriez réaliser en adhérant au programme d'assurance collective que vous proposent la FIHOQ et HortiCompétences ? Pour obtenir une soumission, il suffit de compléter la « Fiche de l'entreprise pour devis » ci-jointe et nous la retourner par télécopieur au 1-866-922-8989.

Vous pouvez également visiter les sites de la FIHOQ [[www.fihog.gc.ca](http://www.fihog.gc.ca)] ou d'HortiCompétences [[www.horticompétences.ca](http://www.horticompétences.ca)] et vous rendre à la section « Programme d'assurance collective en horticulture ornementale » pour y télécharger le formulaire.

## Comme employeur, vous pouvez faire la différence !

En adhérant à notre programme d'assurance collective, vous permettez à vos employés d'obtenir une meilleure couverture que l'Assurance médicaments du Québec, et ce, à un coût moindre ou équivalent, selon votre participation financière.

### ÉCONOMIES IMPORTANTES SUR LES FRAIS DE MUTUALISATION

Des exemples concrets d'économies réalisées sur les frais de mutualisation, lesquels constituent une partie des coûts de l'assurance collective.

#### Scénario 1: Entreprise de 9 employés (4 plans individuels et 5 plans familiaux)

Actuel	Membres FIHOQ	Économie
4 X 128 \$ = 512 \$	4 X 10 \$ = 40 \$	
5 X 354 \$ = 1 770 \$	5 X 27 \$ = 135 \$	
Total : 2 282 \$	Total : 175 \$	2 107 \$

#### Scénario 2: Entreprise de 24 employés (11 plans individuels et 3 plans familiaux)

Actuel	Membres FIHOQ	Économie
11 X 128 \$ = 1 408 \$	11 X 10 \$ = 110 \$	
13 X 354 \$ = 4 602 \$	13 X 27 \$ = 351 \$	
Total : 6 010 \$	Total : 461 \$	5 549 \$

### Rappel

Ce programme d'assurance collective est réservé aux entreprises qui oeuvrent en horticulture ornementale et qui sont membres d'une association affiliée à la FIHOQ.

### Fiche de l'entreprise pour devis

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable: \_\_\_\_\_

Titre de la personne responsable: \_\_\_\_\_

Nombre d'employés: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Votre entreprise a-t-elle déjà un régime d'assurance collective?      OUI       NON

Avec quel assureur? \_\_\_\_\_

Date de renouvellement: Jour \_\_\_\_\_ Mois \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_

Si non, désirez-vous recevoir de l'information sur la mise en place d'un régime d'assurance collective?

OUI       NON

Je suis membre d'une association affiliée à la FIHOQ:      OUI       NON

Précisez la ou les associations dont vous faites partie: \_\_\_\_\_

**Veuillez retourner cette fiche à l'attention de Jimmy Turcotte, de la firme SAGE. Télécopieur: 1-866-922-8989.**

